



Commune de Haute-Amance

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 31 mars 2022, à 20h00, à la mairie de Haute-Amance, à Hortes
Tous les membres du conseil municipal étaient présents.

Compte de gestion 2021 du service de l'eau

Le compte de gestion du service de l'eau pour l'année 2021 fait apparaître :

- * en section investissement : un excédent de 5 324,08 € et un excédent de clôture de 43 115,66 €,
 - * en section fonctionnement : un déficit de 9 104,05 €, et un excédent de clôture de 35 961,98 €.
- Ce compte de gestion a été adopté à l'unanimité.

Compte de gestion 2021 du budget général

Le compte de gestion du budget général pour l'année 2021 fait apparaître :

- * en section investissement : un excédent de 154 589,89 € et un déficit de clôture de 43 099,65 €,
- * en section fonctionnement : un excédent de 210 146,80 € et un excédent de clôture de 677 769,20 €.

Pour l'exercice 2021, il apparaît donc un excédent général de clôture de 634 669,55 €.
Ce compte de gestion a été adopté à l'unanimité.

Comptes administratifs 2021

Les comptes administratifs du service de l'eau et du budget général pour l'exercice 2021 sont conformes aux comptes de gestion.

Ces comptes administratifs ont été adoptés à l'unanimité, le Maire ayant quitté la salle comme l'exige la loi.

Affectation des résultats

Pour le service de l'eau :

- 43 113,66 € seront affectés au compte 001 dans la section investissement.
- 35 961,98 € seront affectés au compte 002 dans la section fonctionnement.

Pour le budget général :

- 43 099,65 € seront affectés au compte 001 des dépenses ainsi que 115 243 € de solde négatif des restes à réaliser 2021 dans la section investissement du budget 2022.
- 519 426,55 € seront affectés au compte 002 dans la section fonctionnement.

Ces propositions d'affectation ont été adoptées à l'unanimité.

Taux d'imposition

Il a été décidé, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux des taxes sur le Foncier bâti et le Foncier non bâti. Pour 2022, ces taux resteront donc à la hauteur de ceux de 2021, à savoir :

- Foncier bâti : 39,53 %
- Foncier non bâti : 22,74 %

Renouvellement d'une convention d'assistance juridique

La Délégation de Service Public (DSP) pour assurer la gestion du service de l'eau arrivera à son terme en décembre 2022. Le conseil municipal ne souhaitant pas reprendre ce service en régie communale, il faudra donc établir une nouvelle DSP.

A cette fin, il a été décidé, à l'unanimité, de renouveler la convention d'assistance juridique qui existait avec Me GAUGLER, avocat à Nancy, pour que celui-ci accompagne la commune dans la préparation et le suivi de la procédure de renouvellement de la DSP. Le montant de cette convention s'établit à 2 250 € HT.

A noter que cette DSP ne sera que d'une durée de 3 ans car, en 2026, la loi prévoit que la compétence « eau » ne relèvera plus des communes mais des intercommunalités.

Enfin, le choix qui a été fait de renouveler la DSP ne fixe que ce mode de gestion du service de l'eau mais ne présage pas du choix du délégataire : les offres des différentes sociétés candidates pour assurer cette DSP seront étudiées avant signature du contrat de trois ans.



Commune de Haute-Amance

Conseil municipal du 31 mars 2022 (suite)

Subventions aux associations

Comme chaque année, les demandes de subventions formulées auprès de la commune par les associations sont étudiées en conseil municipal. Il a été décidé à l'unanimité moins une abstention d'attribuer les sommes suivantes :

- | | |
|---|---------|
| • Association « Arts et Loisirs »
(réfection et entretien de l'orgue de l'église de Hortes, concerts...) | 700 € |
| • association « Le Hérisson masqué »
(théâtre) | 200 € |
| • Union Sportive Fayl-Billot / Hortes
(football) | 2 000 € |
| • Association Sportive Automobile (ASA) de Langres
(rallye automobile) | 6 000 € |
| • association « Sud Haute-Marne Multimédia »
(cours d'initiation à l'informatique et au numérique) | 400 € |

Subvention aux Fa Sonneurs du Pays Vannier

Cette subvention a été présentée à part. En effet, Jean-Philippe BIANCHI, membre du bureau de cette association, a quitté la salle. Il a été décidé, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer la même subvention que l'année passée, à savoir 3 000 € aux Fa Sonneurs.

infos pratiques

ELECTION PRESIDENTIELLE

Le ***premier tour*** de l'élection présidentielle se déroulera le ***dimanche 10 avril 2022***.

Les bureaux de vote seront ouverts :
de 8 h 00 à 19 h 00.

Hortes : salle du Foyer

Montlandon : salle de l'ancienne école

Rosoy-sur-Amance : salle des fêtes

Troischamps : salle des fêtes

La date du ***second tour*** est fixée au ***dimanche 24 avril 2022***.

Pour voter, pensez à apporter :

- votre carte d'électeur
(De nouvelles cartes ont été distribuées dans les boîtes aux lettres dernièrement.)
- une pièce d'identité
(Celle-ci pourra vous être demandée par les personnes qui tiennent le bureau de vote.)

Elections législatives

Les élections législatives qui suivront l'élection présidentielle auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022.

HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

le ***lundi*** de 11h00 à 14h00

le ***mardi*** de 9h00 à 11h45

le ***jeudi*** de 10h00 à 11h45 et de 14h00 à 18h00

les contacts :

03.25.84.95.42

mairie.hauteamance@wanadoo.fr